



Le fonds de solidarité Carrefour Market a pour objectif de venir en aide aux salariés en difficultés financières exceptionnelles liées à des facteurs personnels ou extérieurs.

Attention, il n'est accessible que pour les salariés ayant un an d'ancienneté au sein de la société.

Le fond intervient pour plusieurs motifs :



Situation	Cas de prise en charge	Montant maximum alloué
Endettement	Loyers impayés, factures EDF impayées, factures d'eau impayées...	2 000€
Situation personnelle difficile	Séparation, divorce, plusieurs personnes à charges	2 000€
Situation sociale difficile	Problème de logement, perte d'emploi du conjoint	2 000€
Frais médicaux (fond de solidarité APGIS)	Salarié, conjoint, enfant	Frais d'hospitalisation non remboursés, et pour un enfant hospitalisé.
Handicap	Salarié, conjoint, enfant	Soins, aménagement d'une chambre, une voiture, achat d'un fauteuil roulant, déplacements en vue de soins
Décès	Salarié, conjoint, enfant, parents, grands parents	Aide au paiement des obsèques
Catastrophes naturelles		Attribution immédiate d'une aide financière

Les **dossiers** sont transmis à la **Commission de Solidarité** par l'intermédiaire du **service des Relations Sociales de chaque Direction Opérationnelle.**

Le dossier doit comporter la demande de prise en charge par le fonds de solidarité dûment remplie, ainsi que toutes pièces nécessaires.

